



**LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉTIERS D'ART  
DE L'EXCELLENCE ET DU LUXE**

et son partenaire

**LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT DE PARIS**

Présentent à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art  
L'Exposition

**« DE MAIN DE MAITRE »**

**Du Mardi 28 Mars au Dimanche 2 Avril 2017**

De 10h à 19h

à

**L'ESPACE COMMINES**

**17, rue Commines  
75003 Paris**

**Dossier de candidature**

Raison-Sociale

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Site Internet :

Contact : (nom — prénom)

Tél. :

Fax. :

Portable :

Email :

Statut juridique (à préciser) :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Maison des Artistes

Autres :.....

N° TVA intracommunautaire :

Date de création de l'entreprise :

Activité :

# RÈGLEMENT

## **Article 1 - ADMISSION A L'EXPOSITION :**

### **But de la Manifestation : présentation des savoir-faire et créations des participants**

Seuls les professionnels régulièrement déclarés auprès des services fiscaux et sociaux sont autorisés à exposer. Le nombre d'exposants étant limité par la place disponible et la qualité des pièces exposées devant être irréprochable, l'admission sera effective après examen du dossier d'inscription par un Jury composé de Professionnels reconnus des Métiers d'Art. Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé.

Les décisions du Jury seront sans appel et sans justification de l'admission ou la non admission des postulants.

**Article 2 - SÉLECTION :** Elle se fera sur présentation d'une documentation concernant l'activité du candidat, complétée par des photographies : papier ou informatique des pièces qu'il souhaite présenter.

Dans le cas où le postulant serait accepté, certains documents peuvent servir à la confection du catalogue. L'exposant donne autorisation à la CFMA de reproduire photos et documents fournis par lui, ceci dans le cadre de la promotion de la manifestation.

## **Article 3 – HORAIRES, OUVERTURE, INSTALLATION, DEMONTAGE**

INSTALLATION : Lundi 27 Mars de 9 heures à 19 heures.

Mardi 28 Mars de 9 heures à 14 heures

OUVERTURE AU PUBLIC : GRATUITE

Mardi 28 mars de 14heures à 18 heures

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 10 heures à 19 heures

Dimanche : de 10 heures à 17 heures

**VERNISSAGE : Mardi 28 Mars : de 19 heures à 22 heures**

DEMONTAGE : Dimanche 2 Avril de 17 heures à 22 heures

## **Article 4 – DROITS D'INSCRIPTION :**

Une participation à la communication de 100€ est demandée. Elle doit être réglée lors de l'inscription par chèque libellé à l'ordre de « l'ONMA » envoyé à : ONMA 69, rue Desnouettes 75015 Paris.

**Les adhérents de la CFMA et de l'ONMA étant à jour de leur cotisation en sont exemptés.**

Dans le cas d'une non acceptation, chèque et documents seront restitués.

## **Article 5 - PROMOTION:**

La partie technique est confiée à l'ONMA qui mettra son secrétariat à disposition.

- 6000 dépliant de présentation de l'exposition, indiquant le nom des exposants et leur adresse mail seront en partie remis à chaque participant et distribués sur place (format papier + version électronique).
- 200 affiches de format 40 x 60 cm. Une partie sera envoyée à chaque exposant, l'autre sera affichée chez les commerçants du quartier.
- 1500 cartons d'invitation (format papier + version électronique) au vernissage et au cocktail,

A cela s'ajoute l'envoi d'invitations via les réseaux internet de chaque exposant et organismes professionnels.

L'agence de presse des JEMA est la même que celle de l'exposition à l'Hôtel de Ville :

« **FAÇON DE PENSER** »

Contact : Daphnée GRAVELAT – [daphnee@facondepenser.com](mailto:daphnee@facondepenser.com) – Tél. : 01 55 78 85 92

Communiquer par mail ou téléphone de la part de Philippe Blaize (qui est totalement impliqué dans la manifestation)

Leur adresser vos coordonnées ainsi qu'une photo de l'œuvre exposée ou représentative du créateur (ne pas oublier le crédit photo).

Exemple d'envoi fait ce jour pour la participation de « La maison du vitrail » :

La maison du vitrail

Emmanuelle, Christiane et Philippe ANDRIEUX, 69 rue Desnouettes, 75015 Paris

[www.vitrail.net](http://www.vitrail.net) – Tél. : 01 42 50 88 03

Photo jointe libre de droit.

#### **Article 6 - ENTRÉE AU SALON : GRATUITE**

#### **Article 7 - TRANSPORT :**

Le transport aller retour des œuvres est aux frais de l'exposant et sous sa responsabilité. Il n'est pas prévu de service : déballage emballage.

#### **Article 8 – ASSURANCE :**

La CFMA n'est pas responsable des œuvres exposées. La CFMA décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, avarie, perte ou détérioration des œuvres pendant le salon. Les exposants qui le désirent devront contracter une assurance personnelle. Une simple surveillance du Salon sera assurée la nuit par un gardien. Les exposants restent responsables de leurs œuvres.

#### **Article 9 – Mise en scène :**

La scénographie sera organisée par la commission promotion de la CFMA, représentée par l'ONMA et ne pourra pas être remise en question.

**Article 10 :** Il est rappelé aux exposants que la loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-cause, est illicite et constitue une contre façon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

En aucun cas, la responsabilité de la CFMA ne sera engagée si une infraction à cette loi était constatée au cours de l'exposition. Seul l'exposant sera tenu pour responsable de cette infraction.

**Dossier d'inscription à renvoyer par retour à :**

**CFMA / ONMA**  
69, rue Desnouettes  
75015 Paris  
[contact@cfmart.fr](mailto:contact@cfmart.fr)  
[www.cfmart.fr/](http://www.cfmart.fr/)

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à Florence Müller et/ou Philippe Andrieux  
01 42 50 88 03 ou 06 60 08 88 03